

N° 17

Séance du 13 septembre 2022

OBJET :

NOVIM :

**COMPTES-RENDUS
ANNUELS
D'ACTIVITÉS
À LA
COLLECTIVITÉ
LOCALE
(CRACL) 2021
DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
DES PLAINES
ET DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
DES GRANGES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 septembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Eric LARDON, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Pierre CONTRINO à Christiane BAYET, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Christophe DESTRAS à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, René FRANÇON à Alain LAURENDON, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Christophe BAZILE, Gilbert LORENZI à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Gérard VERNET, François MATHEVET à Yves MARTIN, Frédéric MILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220913-20220913_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 23/09/2022



à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Patrick ROMESTAING, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à Flora GAUTIER

Absents excusés : Sylvie BONNET, Christophe DESTRAS, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : François FORCHEZ

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1524-5,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Considérant que pour le compte de Loire Forez agglomération, la société NOVIM assure, dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, la réalisation de deux grandes opérations communautaires d'aménagement en foncier d'activité :

- la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Granges à Montbrison, créée par la commune de Montbrison en 1989 et transférée, en 2004, à la communauté d'agglomération Loire Forez,
- la ZAC des Plaines, créée par la communauté de communes de Forez Sud en 2004, sur les communes de Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal.

Compte tenu des évolutions successives des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, ces zones relèvent aujourd'hui de la compétence de Loire Forez agglomération.

Considérant qu'en réponse aux obligations juridiques inhérentes à la notion de concession d'aménagement prévues par le Code de l'Urbanisme (art. L300-1 et 4), les comptes rendus annuels d'activités à la collectivité locale (CRACL) présentés ici ont pour objet de faire le point sur l'avancement administratif et financier de ces deux opérations d'aménagement en date du 31 décembre 2021, ainsi que sur les conditions de leur poursuite en fonction des prévisions les plus raisonnables au regard des évolutions de la conjoncture économique et des prix.

a. Principaux éléments du CRACL 2021 pour la ZAC des Granges

Le total des dépenses cumulé au 31 décembre 2021 depuis le début de l'opération est de 12 689 098 € HT dont 116 436 € HT au titre de l'année 2021. En 2021, le poste principal de dépenses porte sur la réalisation de divers travaux d'aménagement et d'entretien pour un montant de 49 672€ HT.

Le total des recettes cumulé à la même date depuis le début de l'opération est de 10 461 293 € HT dont 186 080 € HT au titre de l'année 2021. Cette recette provient de la cession de 5 parcelles à 5 entreprises.

Sur le plan financier, il est à noter que l'équilibre global de l'opération n'est pas modifié par rapport au CRACL de l'année précédente.

Perspectives pour 2022 :

- Réalisation d'une étude faune flore sur une parcelle afin de mieux en définir les contraintes
- Réalisation d'une aire de stationnement supplémentaire, réalisation des enrobés définitifs de certaines voiries
- Poursuite de la commercialisation de la zone.

b. Principaux éléments du CRACL 2021 pour la ZAC des Plaines

Le total des dépenses cumulé au 31 décembre 2021 depuis le début de l'opération est de 22 416 815 € HT dont 420 928 € HT au titre de l'année 2020. Le poste principal de dépenses en 2021 porte sur la réalisation notamment de travaux sur les réseaux et de mesures compensatoires pour un montant de 174 274€ HT.

Le total des recettes cumulé à la même date depuis le début de l'opération est de 21 236 845 € HT, dont 4 166 480 € HT au titre de l'année 2020. Cette recette correspond à la cession de 3 lots, dont un lot de plus de 12 ha (projet GOODMAN).

Sur le plan financier, il est à noter que l'équilibre global de l'opération n'est pas modifié par le rapport au CRACL de l'année précédente.

Perspectives pour 2022 :

- Démarrage des travaux de viabilisation du secteur Petites Plaines Nord et Sud
- Travaux de démolition en vue de la poursuite de la commercialisation de la zone
- L'ensemble représente un montant prévisionnel de 475 000€ de travaux. A noter qu'une part importante des travaux de viabilisation du secteur sud et des Petites Plaines Nord (finalisation de la voirie) est programmée en 2023 et 2024

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2021 de la ZAC des Granges présenté par NOVIM,
- approuver le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2021 de la ZAC des Plaines présenté par NOVIM.

Après avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2021 de la ZAC des Granges présenté par NOVIM,
- approuve le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale relatif à l'année 2021 de la ZAC des Plaines présenté par NOVIM.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 septembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance
François FORCHEZ

Le Président
Christophe BAZILE